

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2009

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (n° 1630)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 269

présenté par
Mme Billard, M. Sandrier
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 53

À la dernière phrase de l'alinéa 19, substituer au mot :

« deux »,

le mot :

« cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.